

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 17 décembre 2025

Convocation : 12 décembre 2025 - Date d'affichage : 12 décembre 2025

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à dix-neuf heures à Tramayes - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY Mme Séverine DEBIEMME M. Marcel RENON
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN
Commune de MONTMELARD	M. Jacques CHORIER
Commune de NAVOUR S/GROSNE	Mme Fabienne PRUNOT
Commune de PIERRECLOS	M. Rémy MARTINOT Mme Sylvie DUPONT M. Emmanuel ROUGEOT
Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIÈRE	M. Pierre LAPALUS
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Michèle DORIN
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Jean-Noël BERNARD
Commune de TRAMAYES	Mme Cécile CHUZEVILLE M. Michel MAYA M. Damien THOMASSON
Commune de TRAMBLY	M. Bernard PERRIN
Commune de TRIVY	M. Jean-Michel ROZIER
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 23

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Jean PIEBOURG (Navour sur Grosne), Mme Chantal WALLUT (Trivy)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN, M. Jean PIEBOURG à Mme Fabienne PRUNOT, Mme Chantal WALLUT à M. Jean-Michel ROZIER

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Michel MAYA

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Gilles PARDON (Saint-Léger-sous-la-Bussière), M. Alain BAMET (Saint-Pierre-le-Vieux), Mme Maud GAND, M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Lionel CABATON (Verosvres)

Budget principal

Décision Modificative n°5

REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20251217-2025_100-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 modifié relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° 2025-15 du 15 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Le Président propose d'adopter la Décision Modificative Budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	7 733.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	7 733.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	7 733.04 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	7 733.04 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 733.04 €	7 733.04 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	7 733.04 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	7 733.04 €	0.00 €
R-280422 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 643.10 €
R-281318 : Amort. constructions autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 129.26 €
R-2815731 : Amort. matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	471.06 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10.13 €
R-28188 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 479.49 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 733.04 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	7 733.04 €	7 733.04 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** la Décision Modificative budgétaire n° 5 au Budget Principal 2025,
- **AUTORISER** le Président à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Fait les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 20/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200071645-20251217-2025_100-DE

DELIB 2025-100